

ARRETE

*Le Président de Limoges Métropole,*

du 23 avril 2026

Portant délégation de signature à **Mme Isabelle PARROT**, Directrice déléguée au sein de la Direction du Cycle de l'eau, à **Mme Marie CROUZOULON**, Directrice au sein du Pôle proximité et environnement et à **M. Jean-Luc MAZEAU**, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole

N° 28164

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-9 et L.5211-10,

**VU** la délibération n°10 du 8 avril 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

**CONSIDERANT** que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président

**CONSIDERANT** que Mme Isabelle PARROT assure les fonctions de Directrice déléguée aux relations usagers, à la programmation et aux travaux au sein de la Direction du cycle de l'eau,

**CONSIDERANT** que Mme Marie CROUZOULON assure les fonctions de Directrice du cycle de l'eau au sein du Pôle proximité et environnement,

**CONSIDERANT** que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Isabelle PARROT, Directrice déléguée aux relations usagers, à la programmation et aux travaux au sein de la Direction du cycle de l'eau, pour la signature des documents suivants :

- Demandes de renseignements et avis sur les autorisations d'urbanisme de la Direction du cycle de l'eau,
- Avis de conformité des raccordements aux réseaux d'eau et d'assainissement notamment les rapports de conformité pour la Direction du cycle de l'eau et tout courrier s'y rapportant, à l'exception de ceux délivrés dans le cadre d'une vente,
- Validation des devis de branchement de la Direction du cycle de l'eau.

**ARTICLE 2** : En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Isabelle PARROT, délégation est donnée par ordre de priorité dans les mêmes formes et conditions à :

- Mme Marie CROUZOULON,
- M Jean-Luc MAZEAU.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté prend effet à compter du 23 avril 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

**ARTICLE 4** : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Publié le jeudi 23 avril 2026

Cet arrêté fera également l'objet d'une notification auprès des personnes intéressées.

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.*